

DÉPLACEMENT DANS LE NORD

EMPLOI DES JEUNES

DOSSIER DE PRESSE

PROGRAMME

9h30 **Leers** - Signature avec le groupe Auchan de la convention d'engagement spécifique, dans le cadre de la « Charte entreprises et quartiers », pour le département du Nord

11h15 **Somain** - Visite de l'agence Pôle emploi et signature de contrats starter



CONTACT PRESSE :

Stéphanie TISSEROND – 01 49 55 34 67 – 07 87 97 34 14
stephanie.tisserond@ville-jeunesse-sports.gouv.fr

Ce lundi 18 mai 2015, Patrick KANNER, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, se déplacera à Leers puis à Somain (59), sur le thème de l'emploi des jeunes, priorité de son ministère.

La visite de Leers sera consacrée en particulier à l'emploi des jeunes dans les quartiers. Le ministre signera avec le groupe Auchan la convention d'engagements pour le département du Nord, dans le cadre de la « charte Entreprises et quartiers ». En signant cette convention, le groupe Auchan, l'une des premières entreprises françaises, s'engage concrètement à favoriser l'accès à l'emploi ou la création d'entreprises pour les habitants des quartiers.

Le ministre visitera ensuite l'agence locale pour l'emploi de Somain. Lui sera présentée la nouvelle offre de services de Pôle emploi en direction des jeunes : dans toute la France 700 conseillers sont désormais dédiés à l'accompagnement renforcé des jeunes dont 230 en faveur des jeunes des quartiers populaires.

Le ministre assistera ensuite à la signature de « contrats starter ». Annoncé le 6 mars dernier par le Premier ministre dans le cadre du comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté, ce dispositif nouveau est l'une des mesures clés de la politique en faveur de l'emploi des jeunes. Réservés aux moins de trente ans ayant des difficultés d'insertion professionnelle, et d'une durée de 6 à 24 mois, ces contrats permettent aux entreprises de bénéficier d'un taux de prise en charge à hauteur de 45 % du salaire et des cotisations sociales. Toutes les entreprises, quels que soient leur taille, leur domaine d'activité, ou leur implantation géographique, peuvent recruter en « contrat starter ».

LA CHARTE « ENTREPRISES ET QUARTIERS »

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont particulièrement affectés par la crise économique et par les difficultés que rencontrent leurs habitants. Les habitants de ces quartiers éprouvent également davantage de difficultés à intégrer l'entreprise du fait d'un manque de connaissance des codes du monde économique et d'un manque de réseaux ; ils peuvent aussi être victimes de discriminations, notamment territoriales. Pourtant, l'envie d'entreprendre est forte dans les quartiers ; leurs habitants souhaitent devenir des acteurs à part entière du développement économique.

Pour répondre à ces enjeux, **les acteurs économiques, créateurs de richesses, responsables en matière sociétale, se mobilisent avec le Gouvernement en faveur du développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires, au travers de l'élaboration des contrats de ville 2014-2020, mais aussi d'une Charte nationale « Entreprises et Quartiers »** portant sur les domaines d'intervention suivants : éducation et orientation scolaire ; emploi, insertion et formation ; développement économique ; services de proximité, accessibilité aux produits et services de l'entreprise ; soutien aux initiatives locales et mécénat de solidarité.

51 groupes ont signé à ce jour au niveau national la Charte « Entreprises et Quartiers » avec le ministre chargé de la Ville. Des conventions d'engagement propres à chaque groupe signataire déclinent la Charte en fonction de leurs caractéristiques et de leurs priorités d'intervention.

LES MODALITÉS D'INTERVENTION DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD

Dans le département du Nord, les quartiers prioritaires souffrent également d'une situation aggravée du chômage. Une précarité plus forte caractérise aussi les quartiers prioritaires ; la population pauvre y est sur représentée. **Cette situation préoccupante rend nécessaire, pour y répondre, la mobilisation des acteurs publics et économiques.**

La Charte « Entreprises et Quartiers » constitue l'occasion de conforter ces dynamiques sur les territoires prioritaires, zones urbaines sensibles et autres quartiers couverts par les contrats urbains de cohésion sociale 2007-2014.

Les entreprises et réseaux d'entreprises signataires, adhérents ou non au niveau national, conviennent ainsi de leur engagement à décliner dans le département du Nord la Charte « Entreprises et Quartiers » et tout ou partie de ses domaines d'intervention, en cohérence avec les conventions d'engagement propres à chaque entreprise, pour celles des entreprises signataires ayant adhéré à la charte au niveau national.

LES DISPOSITIFS DÉDIÉS À L'EMPLOI DES JEUNES

PÔLE EMPLOI

Pôle emploi déploie d'ici juin 4 000 conseillers dédiés à la relation avec les entreprises. Ils feront de l'intermédiation et aideront les entreprises à formuler leurs offres. En profiteront ceux qui n'ont pas de réseau personnel, notamment les jeunes des quartiers populaires. En outre, Pôle emploi a déployé 700 conseillers dédiés à l'accompagnement individuel ou collectif des 18-25 ans. 230 couvrent spécialement les QPV.

CONTRATS STARTER

Annoncé le 6 mars dernier lors du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC), ce dispositif est l'une des mesures clés de la politique en faveur de l'emploi des jeunes. Réservés aux moins de trente ans ayant des difficultés d'insertion professionnelle et d'une durée de 6 à 24 mois, ces contrats permettent aux entreprises de bénéficier d'un taux de prise en charge à hauteur de 45 % du salaire et des cotisations sociales. Toutes les entreprises quelle que soit leur taille, leur activité ou leur localisation peuvent désormais recruter des salariés de moins de trente ans en contrat « starter ».

LES AUTRES DISPOSITIFS

GARANTIE JEUNES

Elle est dédiée aux jeunes les plus éloignés de l'emploi, en situation de grande précarité, et en particulier les NEET (not in education, employment or training). C'est un dispositif d'accompagnement intensif et individualisé des jeunes avec des périodes d'immersion en entreprise et, dans les cas où cela est nécessaire, une allocation mensuelle de 450 € par mois environ. Ce sont les missions locales (460 sur tout le territoire) qui pilotent le déploiement de la « garantie jeunes ». Son objectif principal est d'accompagner les jeunes les plus vulnérables pour les aider à rebondir et à s'insérer dans le marché du travail.

10 territoires étaient couverts en 2014, 10 territoires supplémentaires sont entrés en janvier 2015. 300 jeunes bénéficiaient de la garantie jeunes en septembre 2014, 14 000 en mars 2015. Le dispositif concernera 72 territoires fin 2015 pour permettre l'entrée de 50 000 jeunes en 2015 et 100 000 en 2017. L'extension de l'expérimentation à de nouveaux territoires permet de couvrir les deux tiers des quartiers prioritaires et la totalité des départements d'outre-mer dès 2015. Une attention particulière est portée à l'orientation des jeunes des quartiers prioritaires vers le dispositif.

PRIME D'ACTIVITÉ

Le Gouvernement a décidé la mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2016, d'une prime d'activité en remplacement de la prime pour l'emploi (PPE) et du volet « activité » du revenu de solidarité active (RSA). Cette réforme a été annoncée par le Premier

ministre le 3 février, les dispositions législatives afférentes figurent dans le projet de loi « de modernisation du dialogue social et de retour à l'emploi » porté par François Rebsamen qui passera en Conseil des ministres le 22 avril.

Cette réforme a deux ambitions :

- Encourager l'activité en soutenant le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, de façon simple et lisible, avec une prime mensuelle, dont le montant est étroitement lié aux revenus d'activité des bénéficiaires. Elle se déclenche dès le premier euro de revenu d'activité ;
- Ouvrir ce droit nouveau aux jeunes actifs, qui s'insèrent souvent dans l'emploi dans le cadre de contrats précaires et/ou à temps partiel, avec des rémunérations modestes. Les jeunes travailleurs bénéficieront de l'intégralité de la prime d'activité, qu'ils habitent ou non chez leurs parents.

Plus de 5,6 millions d'actifs seront éligibles à la prime d'activité, parmi lesquels 1,2 million de jeunes actifs, pour une dépense annuelle de près de 4 milliards d'euros. La prime sera réservée, sous conditions de ressources du foyer, aux personnes en activité professionnelle (à temps plein ou partiel), qu'elles soient salariées ou qu'elles exercent une activité indépendante, et ce dès le premier euro de revenu d'activité.

VOUS CHERCHEZ À RECRUTER ?

PENSEZ AU CONTRAT STARTER : ACCOMPAGNEZ L'ENTRÉE D'UN

JEUNE MOTIVÉ DANS LE MONDE DE L'ENTREPRISE, AVEC UN APPUI

FINANCIER DE L'ÉTAT POUR CETTE EMBAUCHE.

CONTRAT STARTER

Un appui exceptionnel aux employeurs pour le recrutement de jeunes

PUIS-JE RECRUTER ?

Le contrat starter est ouvert à **toutes les entreprises du secteur marchand** et les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).

QUI PUIS-JE EMPLOYER ?

Des jeunes de moins de 30 ans, en difficulté d'insertion, sélectionnés en liaison avec Pôle emploi, les missions locales ou les Cap emploi pour leur motivation et leur sérieux.

QUEL TYPE DE CONTRAT ?

CDD ou CDD de plus de 6 mois, avec une aide financière pouvant aller jusqu'à 24 mois.

L'État se mobilise en 2015 pour appuyer les recruteurs dans l'embauche de jeunes :

13 000 contrats starter vous permettent d'être accompagnés dans l'embauche de jeunes en 2015. Mais vous pouvez également recruter des jeunes dans le cadre d'autres dispositifs : les emplois d'avenir, en particulier sur les secteurs porteurs (énergie, développement numérique, emplois verts), l'apprentissage ou le contrat de professionnalisation, etc.

Pour plus d'informations : www.emploi.gouv.fr

QUELS SONT MES AVANTAGES ?

Une aide financière dont le montant s'élève à **45%** du SMIC horaire brut.

EXEMPLE DE RESTE À CHARGE POUR UNE ENTREPRISE DE MOINS DE 10 SALARIÉS

SMIC mensuel brut	1457,50 euros
Cotisations patronales	584,60 euros
SMIC « chargé » (y compris cotisations sociales)	2042,10 euros
Aide de l'État	655,90 euros
Exonérations de cotisations sociales	407,40 euros
Aide totale à l'employeur	1063,30 euros
Reste à charge de l'employeur*	978,80 euros

* Ce reste à charge entre dans l'assiette du calcul du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE); il peut donc vous faire bénéficier en plus d'une économie d'impôt.

Une opportunité de recruter un jeune motivé, désireux de s'insérer durablement dans l'emploi

À RETENIR

Une aide de **45%** du SMIC pour l'employeur

Un reste à charge moyen de l'employeur = **980 euros**

Mes interlocuteurs

Pôle emploi, mission locale ou Cap emploi

COMMENT ÇA MARCHE ?

1 Prenez contact avec votre agence Pôle emploi ou la mission locale la plus proche, Cap emploi pour les travailleurs handicapés. Informations disponibles sur : www.emploi.gouv.fr

Votre interlocuteur vous renseigne sur les conditions dans lesquelles vous pouvez recruter en contrat starter.

2 Soit l'agence Pôle emploi ou la mission locale vous propose des candidats que vous sélectionnez ; soit vous avez d'ores et déjà repéré un jeune et vous vérifiez avec votre interlocuteur s'il répond bien aux critères du contrat starter.

3 Une fois le candidat choisi, vous remplissez avec votre interlocuteur une demande d'aide contrat starter (conclu sous la forme d'un CIE – contrat initiative emploi) comprenant les actions envisagées d'accompagnement et de formation dans le cadre du contrat starter. Cette demande devra être signée par le candidat, l'agence Pôle emploi ou la mission locale (Cap emploi pour les travailleurs handicapés) et par vous-même.

4 Une fois votre demande validée, vous signez le contrat de travail avec le jeune. L'aide vous est ensuite versée mensuellement sur la base des attestations de présence du salarié.





PRÉFET DU NORD

Convention d'engagement spécifique 2014/2016 de la

CHARTRE *entreprises & quartiers*

Entre AUCHAN

et

La Préfecture de la Région
Nord – Pas de Calais

La Préfecture du Nord

MAI 2015

LA CHARTE « ENTREPRISES ET QUARTIERS »

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (voir annexe) sont particulièrement affectés par la crise économique et par les difficultés que rencontrent leurs habitants. Les habitants de ces quartiers éprouvent également davantage de difficultés à intégrer l'entreprise du fait d'un manque de connaissance des codes du monde économique et d'un manque de réseaux ; ils peuvent aussi être victimes de discriminations, notamment territoriales. Pourtant, l'envie d'entreprendre est forte dans les quartiers ; leurs habitants souhaitent devenir des acteurs à part entière du développement économique.

Pour répondre à ces enjeux, **les acteurs économiques, créateurs de richesses, responsables en matière sociétale, se mobilisent avec le Gouvernement en faveur du développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires, au travers de l'élaboration des contrats de ville 2014-2020, mais aussi d'une Charte nationale « Entreprises et Quartiers »** portant sur les domaines d'intervention suivants : éducation et orientation scolaire ; emploi, insertion et formation ; développement économique ; services de proximité, accessibilité aux produits et services de l'entreprise ; soutien aux initiatives locales et mécénat de solidarité.

51 groupes ont signé à ce jour au niveau national la Charte « Entreprises et Quartiers » avec le ministre chargé de la Ville. Des conventions d'engagement propres à chaque groupe signataire déclinent la Charte en fonction de leurs caractéristiques et de leurs priorités d'intervention.

LES MODALITÉS D'INTERVENTION DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD

Dans le département du Nord, les quartiers prioritaires souffrent également d'une situation aggravée du chômage. Une précarité plus forte caractérise aussi les quartiers prioritaires ; la population pauvre y est sur représentée. **Cette situation préoccupante rend nécessaire, pour y répondre, la mobilisation des acteurs publics et économiques.**

La Charte « Entreprises et Quartiers » constitue l'occasion de conforter ces dynamiques sur les territoires prioritaires, zones urbaines sensibles et autres quartiers couverts par les contrats urbains de cohésion sociale 2007-2014.

Les entreprises et réseaux d'entreprises signataires, adhérents ou non au niveau national, conviennent ainsi de leur engagement à décliner dans le département du Nord la Charte « Entreprises et Quartiers » et tout ou partie de ses domaines d'intervention, en cohérence avec les conventions d'engagement propres à chaque entreprise, pour celles des entreprises signataires ayant adhéré à la charte au niveau national.

PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION

Auchan s'engage à minima par cette convention à intervenir en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants sur les thématiques suivantes:

1/ L'ÉDUCATION ET L'ORIENTATION SCOLAIRE

- Interventions en direction des élèves, des enseignants et des parents d'élèves pour faire connaître l'entreprise, le monde économique et les métiers
- Accueil, accompagnement, tutorat de collégiens, lycéens ou étudiants, accueil de stagiaires des quartiers prioritaires, participation aux dispositifs de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire

Sur la période : 2014 - 2015

POUR AUCHAN RONCQ

- Lycée Le Corbusier à Tourcoing : 3 stagiaires en 2014 au service décoration ; 1 stagiaire en 2015 au service décoration
- Lycée Colbert à Tourcoing : 1 stagiaire 2014 au sav ; 1 stagiaire en 2015 au service technique

POUR AUCHAN FÂCHES THUMESNIL

- Collège Gernez Rieux à Ronchin : 7 stagiaires en 2014 en stage d'observation en textile, boucherie et boulangerie ; 1 stagiaire en 2015 en surveillance
- Collège Charlemagne à Lesquin : 2 stagiaires en 2014 en stage d'observation en multimédia ; 2 stagiaires en 2015 en para-pharmacie et info clientèle
- Collège Théodore Monod à Lesquin : 1 stagiaire en 2014 en stage d'observation en jeux vidéo ; 1 stagiaire en 2015 en pâtisserie
- Collège Mermoz à Fâches : 2 stagiaires en 2014 en stage d'observation en boulangerie et pâtisserie ; 2 stagiaires en 2015 en multimédia et textile
- Collège Jean Zay : 2 stagiaires en 2014 au sav et au drive (accueil de stagiaires en découverte des métiers en classe de 3^{ème})
- Collège communautaire de Villeneuve d'Ascq : 1 stagiaire en 2014 en boulangerie
- Lycée Hôtelier Notre Dame de la Providence : 2 stagiaires en 2014 au rayon boulangerie ; 2 stagiaires en 2015 en boulangerie
- Lycée Jean Moulin Roubaix : 1 stagiaire en 2014 au rayon multimédia
- EPIL Lille : 2 stagiaires en 2014 en jeux vidéo ; 2 stagiaires en 2015 en informatique
- Lycée Sonia Delaunay Lomme : 2 stagiaires en 2014 au rayon image et en textile
- Lycée professionnel Cousteau Wasquehal : 1 stagiaire en 2014 en boulangerie
- Lycée de la Salle Lille : 4 stagiaires en 2014 au rayon femme et jeux vidéo ; 3 stagiaires en 2015 en jeux vidéo, direction

- Lycée Ferrer Lille : 2 stagiaires en 2014 en jeux vidéo et en textile
- Lycée polyvalent Beaupré Haubourdin : 3 stagiaires en 2014 au rayon multimédia et au rayon jeux vidéo ; 2 stagiaires en 2015 en textile
- Lycée Dinan Derycke Villeneuve d'Ascq : 2 stagiaires en 2014 au rayon boulangerie ; 3 stagiaires en 2015 en jeux vidéo
- École de la 2^{ème} chance de Roubaix : 1 stagiaire en 2014 en multimédia

POUR AUCHAN LEERS

- École de la 2^{ème} chance Roubaix : 2 stagiaires en 2014 au rayon communication et multimédia ; 2 stagiaires en 2015 au rayon communication et multimédia
- Lycée professionnel St François d'Assise : 20 stagiaires en 2015 en sécurité, caisses et jeux vidéo
- Institut Genech : 1 stagiaire en 2014 en jardin
- Lycée Léonard de Vinci de Roubaix : 1 stagiaire en 2014 en informatique
- Lycée Emile Zola de Wattrelos : 1 stagiaire en 2014 en jeux vidéo
- Lycée Jean Moulin de Roubaix : 3 stagiaires en 2014 en fromage ls et sécurité ; 1 stagiaire en 2015 en caisses
- Lycée Cousteau : 1 stagiaire en 2015 en technique

POUR AUCHAN DUNKERQUE

- Lycée Vauban de Dunkerque : 3 stagiaires en 2014 et 3 stagiaires en 2015 en logistique, poissonnerie et décoration de Noël
- Lycée professionnel Fernand Léger : 19 stagiaires en 2014 et 11 stagiaires en 2015 en informatique, décoration de Noël, jeux vidéo, électro, stands et para pharmacie
- Lycée Guy Debeire : 10 stagiaires en 2014 et 6 stagiaires en 2015 en décoration de Noël, logistique, jeux vidéo

POUR AUCHAN VILLENEUVE D'ASCQ

- Lycée Dinah Derycke : 15 stagiaires de niveau BAC à BTS commerce en 2014 et en 2015
- Lycée le Corbusier : 4 stagiaires en 2014 au service décoration
- Lycée verte feuille Saint André : 8 stagiaires en 2014 au service sécurité
- Lycée Professionnel St François d'Assise : 3 stagiaires en 2014 en découverte des métiers du commerce
- Lycée la Providence d'Orchies : 2 stagiaires en 2014 en pâtisserie
- Lycée St Jude Armentières : 2 stagiaires en 2014 parapharmacie
- Lycée le Corbusier Tourcoing : 2 stagiaires en 2014 info clientèle

POUR AUCHAN ENGLOS

- Institut Familial d'Armentières : 5 stagiaires en 2014 et 3 stagiaires en 2015 en sécurité, communication et approvisionnement

- Lycée polyvalent Beaupré Haubourdin : Accueil de jeunes dans les métiers du commerce (BEP vente action marchande, Bac professionnel commerce, BTS management des unités commerciales) ; 9 stagiaires en 2014 et 15 stagiaires en 2015 en électro, jeux, jouets, décoration, bricolage, image, direction, textile,
- Lycée Gaston Berger Lille : 4 stagiaires en 2014 en fruits et légumes, voyages Auchan
- Lycée Jean Perrin : 5 stagiaires en 2014 et 3 stagiaires en 2015 en jeux, jouets, auto, moto
- Lycée Ile de Flandre : 7 stagiaires en 2014 et 3 stagiaires en 2015 en multimédia, boulangerie, communication, image, sécurité
- Collège Ferry Haubourdin : 1 stagiaire en 2014 en boulangerie, élève en classe de 3^{ème} pour un stage de découverte
- Collège Mocquet Lomme : 1 stagiaire en 2014 et 3 stagiaires en 2015, en jeux vidéo, boulangerie, élèves en classe de 3^{ème} pour un stage de découverte
- Lycée Eiffel : 1 stagiaire en 2014 en technique
- Lycée Hôtelier notre dame de la providence : 2 stagiaires en 2014 au rayon boulangerie et pâtisserie et 1 stagiaire en 2015 en boulangerie, EMD
- Le partenariat se poursuit en 2015 et est reconduit en 2016

2/ L'EMPLOI, L'INSERTION ET LA FORMATION

- Accompagnement vers l'emploi : participation à des projets en lien avec les structures locales de l'emploi et de l'insertion (missions locales, Pôle emploi, Maisons de l'emploi, PLIE...), participation à des événements emploi dans les quartiers prioritaires ou à destination des publics des quartiers, parrainage de demandeurs d'emplois, préparation aux entretiens de recrutement...
- Développement des contrats en alternance et montage d'opérations spécifiques pour permettre l'accès des jeunes des quartiers prioritaires les plus en difficulté à ces contrats, développement des emplois d'avenir, des contrats de génération et des emplois francs...
- Partenariat avec les structures de l'insertion par l'activité économique (chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion, entreprises d'insertion, régies de quartiers...) : mise à disposition de compétences, politiques d'achat, mécénat...
- Développement des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés
- Sensibilisation et formation des managers et collaborateurs de l'entreprise à la lutte contre les discriminations envers les publics issus des quartiers prioritaires

Sur la période 2014 - 2015

POUR LES SITES DE LA RÉGION NORD PAS DE CALAIS

- Auchan est signataire d'une convention régionale avec Pôle Emploi notamment sur la mise en place de la méthode de recrutement pas simulations pour tous les recrutements qu'il opère sur les sites d'Englos, Villeneuve d'Ascq et Dunkerque

- Partenariat avec le réseau Alliance sur la région lilloise avec notamment des mobilisations de salariés des magasins pour une aide à des simulations d'entretien de recrutement et à l'élaboration du projet professionnel pour des bénéficiaires suivis par le réseau, prioritairement issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Participation au Pacte pour l'emploi Nord Pas de Calais et Lille en lien avec la plateforme Lille métropole pour le sourcing de jeunes dans les métiers de bouche.
- Pour Auchan Calais et Auchan Arras
- Organisation des GPE avec le réseau Alliance : Accueil de jeunes demandeurs d'emploi (7 à Calais et 8 à Arras), en 2014 et 2015, coacher par un manager commerce qui les aide à préparer leur entretien d'embauche (1 fois/semaine pendant un mois)

POUR TOUS LES MAGASINS

- Signature de contrats en alternance en lien avec les centres de formation d'apprentis des chambres des métiers de Tourcoing (CEFMA), Lille et Dunkerque mais aussi signature de contrats de professionnalisation visant l'obtention de certificat de qualification professionnelle de branche employé de commerce.
- Le sourcing assuré par Pôle Emploi permet à Auchan de recruter en majorité parmi les habitants des zones de chalandise de ses magasins incluant un grand nombre de quartiers prioritaires de la politique de la ville.

POUR AUCHAN RONCQ

- AFPA Roubaix : 1 stagiaire en 2014 au rayon boucherie
- GRETA Lille : 1 stagiaire en 2014 au service Technique
- Chambre des métiers de Tourcoing : 1 stagiaire en 2015 en boulangerie
- Chambre des métiers de Wattignies : 1 stagiaire en 2015 en pâtisserie
- Office intercommunale de Fâches : 3 stagiaires en 2014 au rayon pâtisserie et au drive
- CFA Tourcoing : 2 apprentis en 2014 en boulangerie et 4 apprentis en 2015 en boulangerie

POUR AUCHAN FÂCHES THUMESNIL

- Centre de rééducation professionnelle La Molière de Berck sur mer : 1 stagiaire en 2014 au rayon électro
- Institut familial d'Armentières : 1 stagiaire en 2014 au service sécurité
- Office inter communal de Fâches (organisme de réinsertion) : 3 stagiaires en 2014 en pâtisserie, en boulangerie et au drive ; 3 stagiaires en 2015 en boulangerie et au drive
- Handiexpert de Marcq en Baroeul : 1 stagiaire en 2014 au drive, dans le cadre d'une action intitulée « Jeunior »
- Greta Lille : 1 stagiaire en 2014 au drive
- Campus pro : 2 stagiaires en 2014 en boucherie et en poissonnerie
- CFA Tourcoing : 1 alternant en 2014 en boucherie ; 1 alternant en 2015 en boucherie

POUR AUCHAN LEERS

- Partenariat avec les missions locales de Wattrelos et Leers pour une participation à des forums de recrutement et accueil de stagiaires
- AFPA Roubaix : 3 stagiaires en 2014 en textile enfant, communication et électroménager ; 1 stagiaire en 2015 en textile adulte
- Office inter communal de Fâches : 7 stagiaires en 2015 au Drive
- Amitié partage : 1 stagiaire en 2014 en logistique
- OMEP Wattrelos (Mission locale) : 1 stagiaire en 2015 en boucherie
- AFT IFTIM Wasquehal : 1 stagiaire en mars 2014 en logistique
- Institut formation Wasquehal : 2 stagiaires en 2014 au service sécurité
- Association INSER'CROIX : 1 stagiaire en 2014 au Drive
- CEFMA Tourcoing : 1 alternant en 2014 en boulangerie
- CAMPUS PRO : 1 alternant en 2015 en boucherie

POUR AUCHAN DUNKERQUE

- Centre de formation ID Formation de Grande Synthe : 20 stagiaires en 2014 et 9 stagiaires en 2015 en épicerie, boulangerie, poissonnerie et logistique
- Participation en 2014 des chefs de rayon au jury Bac pro commerce au Lycée Fernand Léger
- CFA Calais : 1 alternant en 2014 et 2015 en boucherie
- CFA Formasup Roubaix : 1 alternant en 2014 et 2015 en fruits et légumes
- Cefral Dunkerque : 5 alternants en 2014 et 2015 en boulangerie et 2 alternants en 2014 et 2015 en pâtisserie

POUR AUCHAN VILLENEUVE D'ASCQ

- École de la seconde chance de Lille : 6 stagiaires en 2014 en caisses et rayon et 1 contrat de professionnalisation au secteur caisses
- AFPA Roubaix : 1 stagiaire en 2014 en multimédia
- CFA Prouvies Valenciennes : 3 alternants en 2014 et 2015 en boulangerie et 1 alternant en 2014 et 2015 en pâtisserie
- CFA Tourcoing : 2 alternants en 2014 et 2015 en pâtisserie

POUR AUCHAN ENGLIS

- CFA Tourcoing : 2 alternants en 2014 en boulangerie et 3 alternants en 2015 en boulangerie
- CAMPUS PRO : 1 alternant en 2015 en poissonnerie
- URMA Arras : 1 alternant en 2015 en pâtisserie
- CURMA CEF : 1 alternant en 2015 en boulangerie

PERSPECTIVES 2015 :

- Le partenariat se poursuit en 2015 et est reconduit en 2016

3/ LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Soutien au développement économique local (appui aux TPE/PME locales, notamment du secteur de l'économie sociale et solidaire, via par exemple les politiques d'achat, implantations immobilières...)
- Soutien à la création et au développement d'entreprises, via la mise à disposition de compétences, le parrainage de créateurs, la participation au financement

4/ LES SERVICES DE PROXIMITÉ, L'ACCESSIBILITÉ AUX PRODUITS ET LES SERVICES DE L'ENTREPRISE

- Adaptation des produits et services, de leurs modes de diffusion et de leurs prix à la situation particulière de certains quartiers, expérimentations, innovations...
- Dispositifs de médiation (actions de sensibilisation, conseil et orientation...), de prévention de la délinquance...

5/ LE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES, LE MÉCÉNAT DE SOLIDARITÉ

- Appui technique et financier aux associations intervenant au profit des habitants des quartiers, directement (mise à disposition de compétences, appel à projets...) ou via les fondations d'entreprises dédiées

Par la présente convention, pour les années 2015 et 2016, Auchan France s'engage à poursuivre et intensifier son soutien en faveur des jeunes habitants des quartiers proches de ses magasins, par le biais de sa Fondation Auchan pour la jeunesse.

Cet engagement se manifeste par le soutien financier ou via un mécénat de compétences, de projets associatifs, crédibles et pérennes. Il encourage les projets impliquant des collaborateurs de l'entreprise dans les projets associatifs liés à l'éducation permettant aux jeunes d'apprendre à :

- Lire, écrire, compter et se cultiver
- S'insérer et se former
- Bien se nourrir
- Préserver sa santé
- Préserver l'environnement

La Fondation Auchan pour la jeunesse privilégie les projets co-financés, voire co-construits avec les collectivités locales, comme celui qu'elle a initié avec Auchan Sarcelles et la mairie de Sarcelles, au bénéfice de l'association Sport dans la ville. Ce projet vise à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes habitants du quartier de Rosiers-Chantepie.

Une attention particulière sera portée aux projets œuvrant dans les collectivités territoriales intégrant des quartiers sur la région Nord Pas de Calais et Île de France.

POUR AUCHAN RONCQ

- Partenariat avec **l'association Belencontre de Tourcoing**, accueil 1 stagiaire qui a effectué une Evaluation en Milieu de Travail (EMT) en 2014 en boulangerie, et aide à la détermination d'une orientation professionnelle
- Présentation des métiers du commerce en 2015 à des personnes en réinsertion après incarcération
- Remise d'un **chèque de 15 000 euros à l'association Belencontre de Tourcoing** par la Fondation Auchan pour la jeunesse pour l'achat d'un véhicule permettant de transporter des personnes en réinsertion professionnelle sur des chantiers en 2014

POUR AUCHAN DUNKERQUE

Partenariat avec l'association FACE :

- Zoom métiers : présentation à 12 demandeurs d'emploi, de l'entreprise et des métiers de la grande distribution en 2014
- Financement en 2014 de 50 kits économie d'énergie pour un total de 3 500 euros (ampoules basse consommation, douchette, multiprises avec interrupteur, ...) dans le cadre d'un accompagnement de familles en situation de précarité énergétique pour l'opération « Défi énergie »
- Financement en 2014 de la partie « alimentation, nourriture » du projet « Eco boucle » : des jeunes sont partis de Grande Synthe pour rejoindre les Pays Bas avec pour objectif la découverte des métiers du développement durable
- Participation en 2014 à l'opération « stage pour tous » Intervention dans le collège des moulins à Grande Synthe pour expliquer le fonctionnement de l'entreprise et ses attentes par rapport à l'intégration des stagiaires
- « Permis sport emploi » : accompagnement en 2015 de 15 jeunes sur le Dunkerquois avec possibilité d'intégrer une personne sur le magasin Auchan Dunkerque en partenariat avec Face et le club de basket de Gravelines
- « Graine d'entreprise » : création en 2015 d'une mini-entreprise au sein du collège des moulins à Grande Synthe

POUR AUCHAN LEERS

- Partenariat en 2014 et 2015 avec le lycée St François d'Assise pour l'accueil de stagiaires
- Partenariat en 2014 et 2015 avec la mission locale de Wattrelos pour l'intervention dans les forums

PERSPECTIVES 2015 :

- Le partenariat se poursuit en 2015 et est reconduit en 2016

MÉTHODES D'INTERVENTION ET SUIVI

Auchan manifeste sa volonté de travailler en réseau pour accompagner le développement économique et social des quartiers populaires, en s'appuyant notamment sur les réseaux et fondations spécialisés et en recherchant les synergies et les complémentarités entre les actions conduites. Les actions conduites sont concrètes, opérationnelles et formalisées ci-dessus. L'engagement des entreprises est valorisé par des actions de communication adaptées.

Le **Préfet délégué à l'égalité des Chances du Nord** constitue l'interlocuteur privilégié des structures signataires. En appui aux actions conduites (montage, mise en œuvre, suivi, valorisation, capitalisation et diffusion), le préfet délégué à l'égalité des chances mobilise le cas échéant le service de la politique de la ville, les délégués du préfet pour la politique de la ville et les autres membres de l'équipe interministérielle des services de l'État pour la politique de la ville. Il s'appuie sur les conventions départementales de mobilisation du droit commun des services de l'État.

Un comité de pilotage et de suivi composé des signataires ou de leurs représentants se réunira au moins une fois par an. Un bilan de la convention sera réalisé conjointement en fin de période et donnera lieu, le cas échéant, à une médiatisation à laquelle prendront part les autres entreprises signataires d'une convention du même type.

La présente convention a vocation à être renouvelée ou prorogée à l'initiative des parties.

Pour l'entreprise,

Sébastien MAISSIN

Directeur Opérationnel
Auchan région Nord

Pour l'État,

Jean-François CORDET

Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais,
Préfet du Nord

Annexe : les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le département du Nord :

Les périmètres de la nouvelle géographie prioritaire vous sera présentée lors de la rencontre avec le Préfet Délégué pour l'Égalité des Chances courant octobre, dès la parution du décret officiel par Madame la Ministre Najat Vallaud Belkacem.